Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 035-213500937-20260416-DEL_2026_058-DE

VILLE DE
Dinard

PÔLE PILOTAGE
Direction générale des services

Date de la convocation : 9 avril 2026
Nombre de membres en exercice : 33

CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 15 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six, le quinze du mois d'avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de DINARD, dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Arnaud SALMON, Maire.

Présents : Mme Marie-Claire MERVIN, M Frédéric SOHIER, Mme Martine GUÉNÉGANT, M Kévin STEINBACHER, Mme Muriel BEZIEL, M Philippe BECAN, Mme Catherine CABOT, M Vincent REMY, Mme Mirella JEAN DE DIEU, M Jean-Patrick GUIBOUT, M Michel BOUCHALAIS, M Eric DYEVRE, Mme Guenhaëlle VEDIE, M Christian CHAUFOUR, M Michel MOREL, M Jean-Jacques FOUCHER, Mme Nathalie ROBLOT, Mme Evelyne GAUTIER LE BAIL, Mme Isabelle LUCAS, M Frédéric DENOUAL, Mme Gwenaëlle LIETAR, Mme Noémie BROSSAULT, Mme Jeanne BOUVIER, M Bruno DESLANDES, M Ernest MARTIN, Mme Nolwenn GUILLOU, Mme Lucie PRIEUR, M Stanislas DU GUERNY, M Christophe FICHET.

Absents représentés :
- M Thierry BURLOT donne pouvoir à M Arnaud SALMON
- Mme Marie BOURGOIN donne pouvoir à Mme Guenhaëlle VEDIE
- Mme Emilie BELLOT donne pouvoir à M Bruno DESLANDES

M. Philippe BECAN est nommé secrétaire de séance
par le Conseil Municipal.

Affaire inscrite à l'ordre du jour

DESIGNATION DE REPRESENTANTS

DELIBERATION N°2026/058 – « EAU DU PAYS DE SAINT-MALO » - ELECTION DES DELEGUES

Présents : 30 **Représentés : 03** **Votants : 33**

Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 035-213500937-20260416-DEL_2026_058-DE

Le syndicat mixte de production d'eau potable de la Côte d'Emeraude dénommé « **Eau du Pays de Saint Malo** » depuis 2015 (EPSM), créé par arrêté préfectoral du 20 septembre 1996, est administré par un comité constitué conformément aux dispositions de l'article L.5212-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Le syndicat est présidé par Monsieur Jean-Francis RICHEUX et est composé de 5 collectivités :

- La commune de Dinard
- La commune de Saint-Lunaire
- La RME – Régie Malouine de l'Eau
- Le SMEB – Syndicat Mixte des Eaux de Beaufort
- Le SIERG – Syndicat Intercommunal des Eaux de la Rive Gauche de la Rance

La Commune de Dinard est représentée au sein du comité syndical par 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants.

Suite au renouvellement du Conseil municipal, il y a lieu d'élire ces nouveaux délégués.

Vu le code général des collectivités territoriales notamment ses articles L.2224-7 et L.2224-8 ;

Vu le procès-verbal d'installation du Conseil municipal en date du 21 mars 2026 ;

Considérant que la Commune de Dinard est représentée au sein du comité syndical par 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

DECIDE

Article 1er : de procéder et ce, conformément à l'article L2121-21 du CGCT, aux opérations de vote à bulletin secret.

Le Maire a désigné deux assesseurs :

- M. Kévin STEINBACHER
- Mme Jeanne BOUVIER

2 Listes sont proposées :

Liste Arnaud SALMON :
- **Titulaires :** Arnaud SALMON – Frédéric SOHIER – Christian CHAUFOUR
- **Suppléants :** Michel MOREL – Gwenaëlle LIETAR – Eric DYEVRE

Liste Nolwenn GUILLOU :
- **Titulaires :** Bruno DESLANDES – Emilie BELLOT – Nolwenn GUILLOU
- **Suppléants :** Lucie PRIEUR – Ernest MARTIN – Nolwenn GUILLOU

Le vote à bulletin secret donne les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	**33**
- Suffrages exprimés :	**33**
- Nombre de voix obtenues par la liste Arnaud SALMON	**27**
- Nombre de voix obtenues par la liste Nolwenn GUILLOU	**6**

Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 035-213500937-20260416-DEL_2026_058-DE

Article 2 : D'élire les élus délégués titulaires et suppléants suivants pour siéger au comité syndical de l'« Eau Pays de Saint-Malo » :

Titulaires :

- Arnaud SALMON
- Frédéric SOHIER
- Christian CHAUFOUR

Suppléants :

- Michel MOREL
- Gwenaëlle LIETAR
- Eric DYEVRE

Pour extrait du registre des délibérations du conseil municipal.

A DINARD, le 16 AVRIL 2026

Le secrétaire de séance

MAIRIE DE DINARD ILLE-ET-VILAINE

Philippe BECAN

Le Maire

MAIRIE DE DINARD ILLE-ET-VILAINE

Arnaud SALMON

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Conformément aux dispositions de l'article L 2131-1 du C.G.C.T., le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, celle-ci ayant été transmise au représentant de l'Etat, le 17 AVR. 2026 et affichée en Mairie, le 17 AVR. 2026